








# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2018/2191(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2017: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)		
Sujet 8.70.03.02 Décharge 2017		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p><b>CONT</b> Contrôle budgétaire</p>	<p> <a href="#">SARVAMAA Petri</a></p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> <a href="#">KADENBACH Karin</a></p> <p> <a href="#">CZARNECKI Ryszard</a></p> <p> <a href="#">ALI Nedzhmi</a></p> <p> <a href="#">STAES Bart</a></p> <p> <a href="#">KAPPEL Barbara</a></p>	25/07/2018
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p><b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</p>	<p> <a href="#">VĂLEAN Adina-Ioana</a></p>	30/08/2018
	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire OETTINGER Günther	

Événements clés			
28/06/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0521	Résumé
11/09/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2019	Vote en commission		

01/03/2019	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0134/2019</a>	Résumé
26/03/2019	Résultat du vote au parlement		
26/03/2019	Débat en plénière		
26/03/2019	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0263/2019</a>	Résumé
26/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2018/2191(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/14299

### Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2018)0521	28/06/2018	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		<a href="#">N8-0012/2019</a> <a href="#">JO C 434 30.11.2018, p. 0001</a>	18/09/2018	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE626.791</a>	17/12/2018	EP	
Avis de la commission	<b>ENVI</b>	<a href="#">PE627.699</a>	24/01/2019	EP	
Document de base non législatif complémentaire		<a href="#">05825/2019</a>	31/01/2019	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE634.468</a>	31/01/2019	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0134/2019</a>	01/03/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0263/2019</a>	26/03/2019	EP	Résumé

### Acte final

Budget 2019/1461  
[JO L 249 27.09.2019, p. 0194](#)

## Décharge 2017: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

OBJECTIF: présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - étape de la procédure de décharge 2017.

Analyse des comptes des institutions de l'UE - Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

CONTENU: la gouvernance organisationnelle de l'UE se compose d'institutions, d'agences et d'autres organes de l'UE dont les dépenses sont inscrites au budget général de l'Union.

Le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2017 et détaille la manière dont les dépenses des institutions et organes de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE fournissent des informations financières sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice.

Il incombe au comptable de la Commission d'établir les comptes annuels consolidés de l'UE et de veiller à ce qu'ils présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie des institutions et organes de l'UE, en vue de donner décharge.

Procédure de décharge: la décharge représente l'étape finale du cycle budgétaire. Elle est la décision par laquelle le Parlement européen «libère» la Commission de sa responsabilité dans la gestion d'un budget donné, en clôturant l'exécution de ce budget. Elle est accordée par le Parlement européen sur recommandation du Conseil.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

La procédure débouche sur l'octroi, le ajournement ou le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge comprenant des recommandations d'action spécifiques à la Commission est adopté en plénière par le Parlement européen et fait l'objet d'un rapport de suivi annuel dans lequel la Commission expose les mesures concrètes qu'elle a prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées.

Toutes les institutions de l'UE ainsi que les autres agences, organes et entreprises communes sont soumis à leurs propres procédures de décharge.

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC): le Centre ECDC dont le siège est situé à Stockholm (SE), a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 851/2004 du Parlement européen et du Conseil](#). Ses principales missions sont de réunir et de diffuser les informations en matière de prévention et de contrôle des maladies humaines et de rendre des avis scientifiques dans ce domaine.

En ce qui concerne les comptes du Centre, ces derniers sont détaillés comme suit dans le document sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour 2017:

Crédits d'engagement :

- prévus : 59 millions EUR;
- exécutés : 58 millions EUR;

Crédits de paiement :

- prévus : 70 millions EUR;
- exécutés : 58 millions EUR;

Pour le détail des dépenses, se reporter aux [comptes définitifs](#) du Centre pour 2017.

## Décharge 2017: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

---

Après avoir examiné le compte de gestion de l'exercice 2017 et le bilan financier au 31 décembre 2017 du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2017, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil a recommandé au Parlement européen de donner décharge au directeur du Centre pour l'exécution du budget de l'exercice 2017.

Le Conseil s'est félicité que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes relatif à l'exercice 2017 n'appellent aucun commentaire de sa part.

## Décharge 2017: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

---

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2017.

La commission a invité le Parlement européen à donner décharge au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2017.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2017 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes du Centre.

Cependant, ils ont émis une série de recommandations à prendre en compte lorsque la décharge sera octroyée, en plus des recommandations générales qui se trouvent dans le [projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences européennes](#) :

### ***États financiers du Centre***

Le budget définitif du Centre pour l'exercice 2017 est de 58 042 653 EUR, une légère baisse de 0,35 % par rapport à 2016. 97,80 % du budget du Centre provient du budget de l'Union.

### ***Gestion financière et budgétaire***

Les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2017 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 99,78 %, ce qui représente une hausse de 1,76 % par rapport à l'exercice 2016. Le taux d'exécution des crédits de paiement sélevait à 81,71 % et était ainsi en hausse de 2,45 % par rapport à l'exercice précédent.

Les annulations de crédits reportés de 2016 sur 2017 sélevaient à 953 754 EUR, ce qui représente 8,73 % du montant total des reports et qui indique, néanmoins, une légère diminution de 3,11 % par rapport à 2016.

Les députés ont également fait une série d'observations concernant la performance, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes. En particulier, ils ont noté que :

- le Centre a répondu à 59 demandes scientifiques officielles, dont 35 émanaient du Parlement, et publié un total de 210 rapports (contre 158 en 2016), dont 38 évaluations rapides des risques traitant de nouvelles menaces sanitaires en Europe et 78 rapports de surveillance;
- le Centre a entrepris le projet EPHEUS, qui vise à évaluer l'ensemble des systèmes de surveillance des maladies infectieuses du secteur européen de la santé et examine déjà ses programmes de lutte contre les maladies;
- le Centre a donné la priorité aux activités de lutte contre les menaces liées à la résistance aux antimicrobiens et à la réticence croissante à la vaccination dans l'Union;
- au 31 décembre 2017, 91,21 % du tableau des effectifs étaient pourvus avec 166 agents temporaires engagés sur les 182 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union ;
- le Centre a achevé 316 procédures de passation de marchés en 2017;
- en juillet 2016, le Centre a signé un nouveau contrat de bail pour ses nouveaux locaux, qui a pris effet à la fin du mois de février 2018. La durée du nouveau contrat de bail est de 15 ans. Le Centre a déménagé dans ses nouveaux locaux en avril 2018.

## Décharge 2017: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

---

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2017 et d'approuver la clôture des comptes du Centre pour l'exercice considéré.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2017 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 510 voix pour, 116 voix contre et 7 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui ajoutent aux recommandations générales figurant dans le [projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences européennes](#) :

### États financiers du Centre

Le budget définitif du Centre pour l'exercice 2017 est de 58 042 653 EUR, une légère baisse de 0,35 % par rapport à 2016. 97,80 % du budget du Centre provient du budget de l'Union.

### Gestion financière et budgétaire

Le Parlement a rappelé que, tant qu'agence de l'Union, le Centre possède un budget libellé en euros. Toutefois, le siège du Centre étant situé en dehors de la zone euro (en Suède), ses dépenses sont en grande partie réalisées en couronnes suédoises (SEK). Le Centre est par ailleurs soumis aux fluctuations des taux de change puisque, d'une part, il possède des comptes bancaires libellés en couronnes suédoises et, d'autre part, il effectue certaines transactions dans d'autres devises.

Les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2017 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 99,78 %, ce qui représente une hausse de 1,76 % par rapport à l'exercice 2016. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 81,71 %, une hausse de 2,45 % par rapport à l'exercice précédent.

Les annulations de crédits reportés de 2016 sur 2017 se sont élevées à 953 754 EUR, ce qui représente 8,73 % du montant total des reports et qui indique, néanmoins, une légère diminution de 3,11 % par rapport à 2016.

Les députés ont également fait une série d'observations concernant la performance, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes. En particulier, ils ont noté que :

- le Centre a répondu à 59 demandes scientifiques officielles, dont 35 émanaient du Parlement, et publié un total de 210 rapports (contre 158 en 2016), dont 38 évaluations rapides des risques traitant de nouvelles menaces sanitaires en Europe et 78 rapports de surveillance;
- le Centre a entrepris le projet EPHEUS, qui vise à évaluer l'ensemble des systèmes de surveillance des maladies infectieuses du secteur européen de la santé et examine déjà ses programmes de lutte contre les maladies;
- le Centre a donné la priorité aux activités de lutte contre les menaces liées à la résistance aux antimicrobiens et à la réticence croissante à la vaccination dans l'Union;
- au 31 décembre 2017, 91,21 % du tableau des effectifs étaient pourvus avec 166 agents temporaires engagés sur les 182 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union ;
- le Centre a achevé 316 procédures de passation de marchés en 2017;
- en juillet 2016, le Centre a signé un nouveau contrat de bail pour ses nouveaux locaux, qui a pris effet à la fin du mois de février 2018. La durée du nouveau contrat de bail est de 15 ans. Le Centre a déménagé dans ses nouveaux locaux en avril 2018.